



*Au cours de l'assemblée 2016, élus et partenaires du CAUE ont pu visiter la halle olympique d'Albertville, dont la réhabilitation est un exemple de coopération intercommunale.*

**Le conseil d'architecture de l'urbanisme et de l'environnement du département avait choisi cette année la halle olympique d'Albertville pour mettre en avant son action au service des territoires en lien avec les collectivités.**

Le premier temps fort de cette journée aura été la visite de la halle olympique et de sa récente extension, guidée par François Cantamessa, président de la Co.RAL, soulignant l'intérêt à l'échelle de l'intercommunalité de valoriser cet espace. A ce égard, l'union régionale des CAUE Rhône-Alpes a mis en ligne en septembre dernier un site dédié à l'Observatoire archi20-21 - Que fait-on de l'architecture du XX<sup>e</sup> ? Dans le cadre de cet observatoire, une fiche de présentation de la halle olympique est en cours de réalisation, justifiée par les transformations sur cet équipement.

Puis l'ensemble des participants s'est installé dans la nouvelle salle de séminaire afin d'assister à l'assemblée générale, introduite par Martine Berthet, maire d'Albertville, conseillère départementale et présidente de la fédération des maires de Savoie. C'est ensuite, Annick Cresens, elle-même conseillère départementale, et maire de Beaufort-sur-Doron, qui, élue présidente du CAUE de la Savoie en juillet, devait rappeler qu'au cours de ces derniers mois, elle a pu découvrir toutes les facettes de cette structure et prendre la mesure de son engagement auprès des territoires, des établissements scolaires, des institutions et des professionnels, reconnaissant ainsi le travail accompli par ses prédécesseurs et toute l'équipe de professionnels depuis 1978.

La capacité du CAUE à poursuivre son activité repose sur la reconnaissance du professionnalisme de son équipe, sur une meilleure visibi-

lité auprès des collectivités et sur la volonté des élus du département de le soutenir. Il est ainsi reconnu comme un acteur au service des territoires dont l'objet principal est d'animer « auprès de l'ensemble de nos concitoyens et de nos élus, une véritable réflexion » autour de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, tel qu'énoncée dans la loi sur l'architecture de janvier 1977, qui se trouve aujourd'hui renforcée au travers de lois telle celle portant sur la transition énergétique.

C'est donc dans un environnement particulièrement évolutif qu'au cours de l'année 2015, le CAUE est parvenu à maintenir une qualité de travail auprès de multiples publics, accentuant notamment sa présence auprès des collectivités et des établissements scolaires soumis à de profondes mutations structurelles et fonctionnelles.

En effet, à l'heure du développement solidaire et raisonné des territoires, où il est plus que jamais utile de s'accorder un temps de réflexion pour des investissements pensés et mesurés, la Présidente a rappelé l'intérêt de l'accompagnement de l'association pour les collectivités, petites ou grandes, qui ne manquent pas d'idées et d'ambitions. C'est ainsi que depuis janvier 2015, le CAUE a acté la possibilité de contractualiser des conventions d'accompagnement pour les soutenir dans leurs projets.

LAG a aussi permis de valider les comptes et le budget prévisionnel à l'appui de la présentation des actions 2015 et la mise en perspective de celles de 2016, présentées par la directrice du CAUE, Florence Fombonne Rouvier. On peut d'ailleurs retrouver sur le site internet ([www.cauesavoie.org](http://www.cauesavoie.org)), le dernier rapport d'activités, qui présente les projets engagés et permet de mettre en avant la vocation du CAUE de garantir la qualité du cadre de vie propre au territoire savoyard.